



BUREAU FEDERAL

Samedi 15 juin 2019

PARIS

Membres présents : Bernard LAPORTE ; Serge SIMON ; Christian DULLIN ; Marie-Agnès MASDIEU ; Henri MONDINO ; Marie-Pierre PAGES ; Patrick BUISSON ; Jean-Michel ARAZO ; Maurice BUZY-PUCHEU ; Laëtitia PACHOUD ; Sébastien CONCHY ;

Membres excusés : Alexandre MARTINEZ ; Brigitte JUGLA ; Thierry MURIE ; Jean-Pierre GUINOISEAU ; Pascal PAPE ; Céline BOURILLOT ; Sébastien RIERE ;

Assistent à la réunion : Didier RETIERE ; Joël DUME ; Laurent GABBANINI ; Camille TIHY.

La réunion est ouverte à 8h00 par Bernard LAPORTE.

1. Communication du Président

- Le Président Bernard LAPORTE débute ce Bureau Fédéral par un mot sur les Assemblées Générales des Ligues, où les clubs ne sont pas assez représentés. Il rappelle la nécessité de mobiliser les territoires dans ce sens.
- Il adresse également quelques mots d'encouragements à l'attention d'Alexandre MARTINEZ, et lui souhaite un bon rétablissement.

2. Délibérations

a. Filière d'accès haut niveau

i. Règlement CFL

- Didier RETIERE évoque le contexte des modifications règlementaires :
 - 30 clubs déjà labellisés (entre Fed1 et Fed3) dont 11 avis favorables prononcés par le CD FFR en avril dernier
 - *Nouveaux: Villefranche, Cognac, Mérignac et Nîmes*
 - *Retraits: Rodez et Strasbourg*

- La réglementation actuelle est liée au cahier des charges d'accès à la PROD2
- La DTN tient compte des évolutions votées en Comités Directeurs concernant le CCM des CFCP pour réadapter le cahier des charges des Centres d'Entraînement Labellisés. Il nécessitait d'être revu avec la structuration des clubs depuis plusieurs années.
- L'écart entre la réglementation des CFCP et les centres d'entraînement de clubs de Fédérale doit se réduire pour permettre une meilleure anticipation / préparation de l'accès en division professionnelle, au moins sur le volet de la formation.
- Il présente les grandes lignes du Cahier des Charges des CFL :
 - Effectifs : entre 10 et 20 stagiaires ; entre 16 et 22 ans
 - Encadrement : Exigences identiques à celles des CFCP, 1 DES à temps plein, 1 PP à mi-temps
 - Sportif :
 - Réécriture complète des obligations sportives pour les centres :
 - Redéfinition du PID
 - Intégration de l'outil vidéo et d'un logiciel de suivi
 - Définition du dispositif sportif d'entraînement
 - (Planification, volume d'entraînement hebdo, etc.)
 - Pédagogique :
 - Cadre du suivi pédagogique identique au texte des CFCP sauf accès aux programmes dérogatoires
 - Médical : Définition de nouvelles exigences qui s'inspirent du cadre actuel imposé au CFCP et identification d'exams obligatoires à réaliser.

Le Bureau Fédéral approuve à l'unanimité.

ii. Réglementation des Pôles Outre-Mer

- Les Pôles Outre-Mer Rugby (appelés « Pôles » dans la suite de ce cahier des charges) sont des structures majeures de la formation des joueurs, joueuses et arbitres (ci-après dénommés « stagiaires ») de rugby dans les territoires d'outre-mer. Répartis sur l'ensemble du territoire ultramarin, ces structures de formation sont intégrées au Projet de Performance Fédéral (PPF) de la Fédération Française de Rugby, validé par arrêté du Ministère des Sports en date du 4 décembre 2017.
- Les Pôles accueillent, à titre principal, des sportifs de d'élite régionale non obligatoirement inscrits sur les listes des sportifs Espoirs.
- Intégrés au sein d'établissements scolaires, la finalité des Pôles est également de préparer l'ensemble des stagiaires aux exigences du rugby de l'Elite régionale tout en leur permettant de suivre une formation scolaire, professionnelle.

- Ce double projet implique le suivi d'enseignements scolaires, professionnels et sportifs de qualité, adaptés aux exigences du de l'élite régionale permettant aux sportifs d'acquérir une réelle capacité d'insertion professionnelle en cas d'échec au cours de la formation et à l'issue de la carrière de joueur.
- Par ce cahier des charges, la FFR entend définir le cadre de fonctionnement minimum d'un Pôle conforme à l'éthique et aux valeurs de notre sport, plaçant le stagiaire au centre d'un dispositif dont l'objectif est de permettre à ce dernier de bâtir un projet de vie intégrant une activité professionnelle et une pratique intensive de sa discipline.
- Ces structures sont des structures d'élite régionale identifiées comme structures d'accès vers les structures de haut niveau que sont les Académies Pôles Espoirs Rugby. Leur objectif est de permettre aux meilleurs stagiaires identifiés sur leur territoire d'atteindre leur meilleur niveau de pratique et se préparer pour les meilleurs à l'accès aux structures de haut niveau précitées (Académies Pôles Espoirs Rugby, Centre de Formations Agréés)
- Le présent cahier des charges des Pôles est élaboré conformément aux dispositions du Projet de Performance Fédéral de la FFR (ci-après le « PPF ») et s'impose à toute structure identifiée comme Pôle de la Fédération Française de Rugby.
- Le financement FFR est conventionné par ce cahier des charges.

Le Bureau Fédéral approuve à l'unanimité.

b. Assemblées Générales

i. Date et lieu Assemblée Générale Financière 2019

- Le Bureau Fédéral préconise de tenir cette Assemblée Générale Financière le 7 décembre 2019.
- Il est souhaité de maintenir la décentralisation de l'AGF : Clermont Ferrand étant proposée pour l'accueillir. Les services travailleront en ce sens pour permettre cette localisation.

ii. Date Assemblée Générale 2020

- Suite à des informations en attente, il est proposé de reprogrammer ce point lors du Bureau Fédéral du 26 juin 2019.

c. Calendrier Institutionnel

- Christian DULLIN présente une proposition de calendrier institutionnel aux membres du Bureau Fédéral de juillet 2019 à juin 2020.

Le Bureau Fédéral approuve à l'unanimité.

d. Convention Barbarians

- Serge SIMON présente les actualités concernant les Barbarians. Une convention est en cours de rédaction, et a fait l'objet de quelques demandes de précisions lors du Comité Directeur de la LNR du 14 juin. La LNR ayant décelé un point bloquant, sur les conditions de libération des joueurs obligatoirement.
- De fait, ce document n'a pas été voté en l'état au Comité Directeur de la LNR. La signature de la Convention lors de l'Assemblée Générale de Nantes doit donc être mise sous réserve.
- Il est important de noter que l'équipe des Barbarians n'est plus la deuxième Equipe de France. Il faut par conséquent, travailler en parallèle à la création de cette équipe nécessaire au développement des sélections nationales.

e. Evolution de la Commission Rugby à 5

- Christian DULLIN rappelle la nécessité de lancer et structurer la pratique sport santé, touch, et sport d'entreprise.
- La Commission Rugby à 5 sera composée comme suivant :
 - Un élu en charge du rugby à 5
 - Un représentant du comité médical de la FFR
 - Un représentant de l'entreprise
 - Un représentant de la pratique « handicap »
 - Un représentant du Beach Rugby
 - Un représentant de la DTN
 - Un salarié de la Direction sportive.
- Il est suggéré que cette Commission se réunisse rapidement pour débiter les travaux en ce sens.

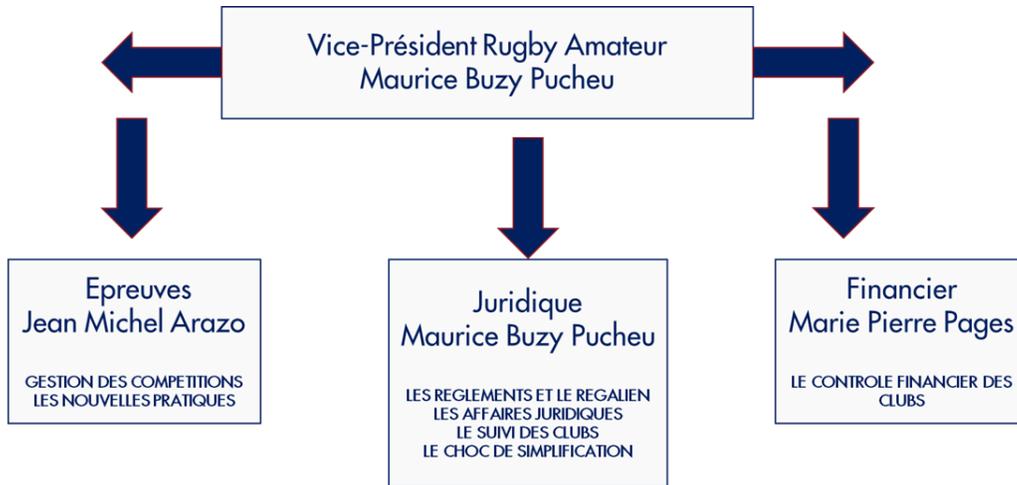
Le Bureau Fédéral approuve à l'unanimité.

f. Remboursements frais non engagés par des officiels de match

- Il est rappelé par le Secrétaire Général que certains abus ont été décelés lors de demandes de remboursements de frais non engagés par des officiels de matchs.
- Ce sont des infractions qui peuvent être poursuivis au pénal, et le Secrétaire Général demande l'aval du Bureau Fédéral pour poursuivre toute forme d'abus dans l'objectif de limiter les abus.

g. Adaptation structure institutionnelle

- Secteur Rugby Amateur : en remplacement de Thierry MURIE, démissionnaire, il est proposé la nouvelle organisation suivante.



Le secrétaire général déclare être en phase avec cette proposition mais regrette de ne pas avoir été informé préalablement. La proposition est validée.

- Proposition de remplacement de membres au sein du Bureau Fédéral : le Bureau prend acte des démissions de Thierry MURIE et de la démission du Bureau (seulement du Bureau) de Pascal PAPE. Il est proposé d'intégrer de nouveaux membres au sein du Bureau Fédéral dans le cadre du remplacement de membres démissionnaires. La liste pourrait être proposée au Bureau Fédéral de Nantes, et soumise au vote du Comité Directeur qui suivra le 27 juin.

h. Equipes de France et International

i. Staff XV de France M et F

- Serge SIMON présente la composition des différents staffs des XV de France Féminin et Masculin.
- Pour le XV de France Féminin :
 - Manager : Annick HAYRAUD
 - Entraîneurs : Sam CHEROUK / Stéphane EYMARD
 - Préparateur physique : Romain HUET
 - Analyste vidéo : Thierry PICARD
- Pour le XV de France Masculin – RWC 2019 :
 - Manager : Jacques BRUNEL
 - Entraîneurs : Fabien GALTHIE / Sébastien BRUNO / Julien BONNAIRE / Jean-Baptiste ELLISSALDE / Laurent LABIT / Jean-Marc BEDEREDE
 - Préparateurs physiques : Thibault GIROUD / Nicolas JEANJEAN / Gaetan BOISSARD
 - Préparateur mental : Michael CAMPO
 - Analyste de performance : Quentin RINALDI
 - Analyste vidéo : Nicolas BUFFA / Benjamin URDAPILETTA

- Pour le XV de France Masculin 2019-2023 :
 - Manager : Raphael IBANEZ
 - Entraîneurs en chef : Fabien GALTHIE
 - Entraîneurs : William SERVAT / Karim GHEZAL / Laurent LABIT / Sean EDWARDS
 - Préparateurs physiques : Thibault GIROUD / Nicolas JEANJEAN
 - Analyste de performance : Quentin RINALDI
 - Analyste vidéo : Nicolas BUFFA / Benjamin URDAPILETTA

- ii. Equipes de France 7
 - Serge SIMON présente le bilan des équipes de France à 7.

 - France 7 Masculin :
 - 2 finales de Tournoi HSBC 7's
 - 2 victoires contre les All Blacks
 - 5ème au Paris 7's
 - Qualification pour les JO en vue
 - Tournoi GPS: Moscou 22-23/06
 - Tournoi TQO: Colomiers 13-14/06

 - France 7 Féminin :
 - 3 places de 4ème sur les 5 Tournois
 - Qualification pour les JO en vue
 - Tournoi GPS: CNR 29-30/06
 - Tournoi TQO: Kazan 13-14/07

- iii. U20
 - Il est annoncé aux membres du Bureau Fédéral que les U20 se sont qualifiés face à l'Argentine.

- iv. Primes Coupe du Monde 2019
 - Serge SIMON informe que des discussions sont en cours avec les joueurs du XV de France Masculin, concernant l'enveloppe financière qui sera allouée cette année aux Primes « Coupe du Monde ».

- v. WRNC Vs Projet Light : le point est reporté

- vi. Modification Réglementaire Compétition Féminine saison 2019-2020
 - Elite 1 féminine :
 - Phase qualificative :

- 2 poules de 8 équipes constituées selon le classement national interpoules de la saison 2018/2019
 - Matchs Aller/Retour soit un total de 14 matchs par équipe
 - Play-off :
 - Les 4 premiers de chaque poule sont qualifiés pour les ¼ de finale de Play off.
 - Evolutions pour la saison 2019/2020 : Suppression des play-down
 - Mise en place de matchs de classement entre les 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème}, le meilleur au classement interpoules recevant à domicile
 - Instauration d'une finale de maintien entre les deux derniers de poule > le perdant descend en Elite 2 et le vainqueur fait un barrage contre le perdant de la finale d'Elite 2
 - Instauration de la règle imposant 2 niveaux d'écart entre l'équipe 1 et l'équipe réserve.
 - Au total: les clubs participent sur l'ensemble de la saison à 15 rencontres minimum et à 17 rencontres à XV au maximum selon leur parcours (+ coupe de France Féminine à X).
- Coupe de France à X :
 - Evolutions pour la saison 2019/2020 :
 - Maintien du format actuel : 3 journées de 4 plateaux de 4 équipes + plateau final
 - S'assurer dès le début de la saison de la disponibilité du site de Marcoussis pour l'organisation du plateau final.
- Elite 2 Féminine :
 - Phase qualificative :
 - Une poule de 10 équipes constituée selon le classement national interpoules de la saison 2018/2019
 - Matchs Aller/Retour soit un total de 18 matchs par équipe
 - Phase finale :
 - Les associations classées à la 1^{ère} et à la 2^{ème} place disputent une finale sur terrain neutre pour décerner le titre de Champion de France d'Elite 2 Féminine
 - Evolutions pour la saison 2019/2020 :
 - Seul le vainqueur de la finale sera directement promu en Elite 1 Féminine
 - Instauration d'un barrage d'accesion entre le vainqueur de la finale de maintien d'Elite 1 et le perdant de la finale d'Elite 2 > le vainqueur de cette rencontre est promu en Elite 1 Féminine

- Instauration de la règle imposant 2 niveaux d'écart entre l'équipe 1 et l'équipe 2 d'un même club
- Fédérale 1 Féminine :
 - Phase qualificative :
 - 4 poules géographiques de 9 équipes
 - Matches Aller/Retour, soit 16 rencontres par équipe
 - Lorsque cela est possible, répartition équitable des équipes « réserves » dans chaque poule
 - Phase finale :
 - Les 2 meilleures équipes de chaque poule sont qualifiées pour les ¼ de finale qui se disputeront sur terrain neutre
 - Les équipes « réserves élites » pourront participer aux phases finales de la compétition, mais ne pourront pas accéder à l'Elite 2 Féminine.
 - Principe de montée et relégation :
 - Les équipes classées à la 9^{ème} place de chaque poule seront reléguées en Fédérale 2 Féminine
 - Les deux équipes « une » les mieux classées à l'issue des phases finales du Championnat de Fédérale 1 Féminine sont promues en Elite 2 Féminine.
- Fédérale 2 Féminine :
 - Phase qualificative :
 - Première phase : composée des équipes reléguées de « Fédérale 1 Féminine » et des équipes qui s'engagent à XV. Le nombre de poules et d'équipes par poule dépendra du nombre d'équipes engagées.
 - Deuxième phase :
 - Play-off : le système de qualification dépendra du format de la 1^{ère} phase
 - Challenge : idem
 - Phases finales :
 - Play-off : les phases finales débiteront à partir des ¼ de finale.
 - Challenge Fédéral : les phases finales seront déterminées en fonction du nombre d'équipes engagées
 - Le livret de la compétition précisera le format des phases finales

- Principe de montée : Les demi-finalistes des play-off de « Fédérale 2 Féminine » seront promues en « Fédérale 1 Féminine » pour la saison 2020-2021.
- Fédérale Féminines Moins de 18 ans à XV :
 - Evolutions pour la saison 2019/2020 :
 - Mise en place d'un brassage pour la répartition des équipes en niveau 1 ou 2.
 - Seront qualifiées obligatoirement en Niveau 1 (sous réserve d'engagement) : les équipes classées aux 3 premières places de chaque poule du niveau 1 à l'issue de la saison 2018/2019.
 - Phase de brassages :
 - Participeront les 12 équipes non qualifiées du niveau 1 + les 8 équipes qualifiées en ¼ de finale du niveau 2 lors de la saison 2018/2019 (sous réserve d'engagement dans la compétition)
 - Ces 20 équipes seront réparties en 5 poules géographiques de 4 équipes en trois rencontres.
 - Les deux premiers de chaque poule et les 2 meilleurs 3^{ème} seront qualifiés pour le niveau 1 soit 12 équipes
 - Le livret de la compétition précisera le format général de compétition en fonction du nombre d'équipes engagées.
- Compétitions régionales à X séniors et moins de 18 ans :
 - Evolutions pour la saison 2019/2020 :
 - Supprimer les phases finales nationales pour permettre de jouer plus longtemps sur la saison et éviter les difficultés avec la présence d'équipes « réserves » (passerelles entre joueuses évoluant avec des équipes à XV et équipes évoluant à X notamment).

Le Bureau Fédéral approuve à l'unanimité.

vii. Panel Mur des Légendes

- La composition du Panel du Mur des Légendes, qui seront 10 membres désignés pour 4 ans, est décidée ainsi :
 - 6 représentants des institutions et des corps rugbystiques :
 - **FFR** : Henri MONDINO
 - **LNR** : Lucien SIMON
 - **Provale** : Malik HAMADACHE
 - **Tech XV** : Jean Louis LUNEAU
 - **DNA** : Francis PALMADE
 - **UCRAF** : Jean-Marie BIDABÉ

- 4 personnalités qualifiées :
 - **Journaliste / Historien (2) :**
 - François DUBOISSET
 - Richard ESCOT
 - **Ex joueuse (1)**
 - Daniel IRRAZU
 - **Ex joueur (1)**
 - Aurélie ROUGERIE

Le Bureau Fédéral approuve à l'unanimité.

i. Projet de courrier destiné au procureur de la république du TGI de Clermont-Ferrand

- En réponse à la décision du Procureur de la République du TGI de Clermont-Ferrand, un projet de courrier a été proposé et rédigé par Jean-Pierre GUINOISEAU.

Le Bureau Fédéral approuve à l'unanimité.

j. Propositions code électoral

- Modification du Règlement Intérieur :
- Rappel du contexte :
 1. Septembre 2017 : L'Assemblée Générale Extraordinaire d'Avignon réforme les statuts et le Règlement Intérieur de la FFR afin d'intégrer + de démocratie (83% de votes favorables)
 - a. Non-cumul des mandats dans le temps
 - b. Proposition des membres féminines au sein du CD
 - c. Création des Ligues
 - d. Vote électronique et décentralisé
 - e. Suppression des procurations pour les votes de personnes et 1 Club = 1 pouvoir + 1 procuration pour tous les autres votes
 2. EXEMPLARITE au sein du mouvement sportif : absence de tout élément constitutif d'une codification électorale au sein du Code du Sport. La FFR peut rester à la pointe de l'exercice démocratique
 3. Nécessité de codifier pour éviter les recours infondés ou abusifs
 4. Avis du Comité Fédéral d'Ethique et de Déontologie du Rugby Français daté d'Avril 19. Avis restant un élément majeur dans les recours éventuels
- Les propositions principales de cette modification :

1. UNE PERIODE PRE-ELECTORALE à partir du 1^{er} avril de l'année de l'élection Article 9-2
2. UNE PERIODE OFFICIELLE DE CAMPAGNE ELECTORALE (JOUR J+1 du dépôt des candidatures → avant-veille du scrutin) Article 9-3
3. LA CREATION D'UNE ASSOCIATION DE FINANCEMENT DE LA CAMPAGNE (élément constitutif du dépôt de la candidature) Article 9-4
4. LE CONDITIONNEMENT DES DEPENSES DE CAMPAGNE Article 9-5

- Calendrier opérationnel proposé :

1. Débat sans vote sur le texte modificatif lors du CD du 27 juin
2. Présentation des grandes lignes de la modification à l'AG du 29 juin
3. Amendements potentiels entre Juillet et Octobre 2019
4. Vote formel à l'AG Financière de décembre

3. Informations

a. Retour enquête « 1 ballon pour 5 licenciés »

- Marie-Agnès MASDIEU présente les résultats de l'enquête de satisfaction qui s'est déroulée du 12 au 30 avril 2019.
- 723 clubs se sont mobilisés pour répondre à ce questionnaire, soit un taux de réponse de 42% :
 - 94,6% des sondés se disent satisfaits voire très satisfaits de l'opération
 - 5,39% des sondés se disent insatisfaits voire très insatisfaits de l'opération mais ne souhaitent pas d'autres matériels en particulier
- 94,4% des sondés souhaitent la poursuite de l'opération ballons.

b. Congrès de la FFR

- Laurent GABBANINI présente le programme du Congrès aux membres du Bureau Fédéral.

4. Questions diverses

a. Délégation FFR au Japon

- Il est soumis 2 propositions au Bureau Fédéral de ce jour tenant compte des places disponibles sur le voyage de la délégation (frais intégralement assumés par la FFR).
- Il est proposé d'inviter des personnalités de l'environnement du Rugby pour ce voyage à hauteur d'une dizaine d'invités potentiels.

Le Bureau Fédéral est sollicité pour proposer des noms.

b. Modification calendrier Fédérale 2 et Fédérale 3

- Jean-Michel ARAZO présente les principes d'élaboration des calendriers 2DF et 3DF pour la saison 2019/2020.
- Principes prioritaires et incompressibles:
 - Rythme de 3 journées/1 repos (sécurité et protection des joueurs) sur les phases de qualification
 - Poules de 12 équipes (consultation FFR 2019)
 - Aucun doublon avec les matchs du XV de France le dimanche (VI Nations)
 - 3 journées de repli
 - Sanctuarisation des 2 semaines des fêtes de fin d'année
 - Finales au plus tard 1 semaine avant le Congrès
- Souhais exprimés par les clubs:
 - Instauration d'un tour de barrage (consultation 2DF Nouvelle-Aquitaine / UCRAF / CNCDF 2019)
 - Début des compétitions le 15/09
- La synthèse des souhaits exprimés par les clubs est donc la suivante :
 - Les principes incompressibles rendent le calendrier extrêmement chargé, et intégrer de nouveaux critères peut se révéler impossible.
 - Instauration d'un tour de barrage:
 - Journée supplémentaire à intégrer dans le calendrier
 - En 2DF:
 - 1^{er} et 2^e de poule directement qualifiés
 - 3^e, 4^e, 5^e et 6^e de poule qualifiés en barrage, en match sec sur le terrain du mieux classé, soit 16 qualifiés supplémentaires en phases finales par rapport au format actuel
 - Les 3^e et 4^e de poule ne sont plus directement qualifiés en 1/16^e de finale
 - En 3DF:
 - 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e qualifiés directement
 - 5^e et les 2 meilleurs 6^e qualifiés en barrage, en match sec sur le terrain du mieux classé, soit 8 qualifiés supplémentaires en phases finales par rapport au format actuel
 - Début des compétitions le 15/09 :
 - Une journée en moins dans le calendrier
 - Possibilité de jouer la finale le 28/06 si le Congrès a lieu en juillet
- Les propositions faites au Bureau Fédéral sont les suivantes :
 - En 3DF:
 - L'instauration d'un barrage entre le 3^{ème} et le 6^{ème}, et le 4^{ème} et le 5^{ème} n'apparaît pas opportun sur la saison 19/20 au vu des contraintes évoquées ci-dessus (EDF en

l'occurrence), car il alourdirait encore davantage un calendrier déjà saturé, pour seulement 8 qualifiés supplémentaires

- Début des compétitions au 15/09 possible si la finale peut être disputée le 28/06/2020
- En 2DF :
 - Début des compétitions le 15/09 et la finale sera disputée le 28/06/2020
 - Instauration d'un barrage entre le 3ème et le 6ème, et le 4ème et le 5ème en expérimentation sur la saison 2019/2020.
- Séries Régionales :
 - Le nombre de qualifiés par Ligue est maintenu pour la saison 2019/2020.

Le Bureau Fédéral approuve à l'unanimité.

c. Placement alternatif aux produits bancaires pour la trésorerie de la FFR

- Sébastien CONCHY présente l'opportunité de placement d'une partie de la Trésorerie en bon de capitalisation.
- La trésorerie stable propre de la FFR est donc de l'ordre de 25 à 30M€ (selon la saisonnalité). Les excédents de trésorerie sont placés en grande majorité en produits bancaires classiques (type Compte sur Livret) rémunérés à 0,25%.
- En accord avec le Trésorier Général, la FFR a d'investir sur une nouvelle « vague » de contrat de capitalisation à hauteur de 5.000.000€ dont le capital est garanti par la compagnie d'assurance AVIVA. L'offre est très faible sur le marché car les fonds Euros sont très consommateurs de fonds Propres pour les compagnies d'assurance.
- A noter que l'horizon de ce placement est supérieur à 4 ans tout en assurant la liquidité.
- Par ailleurs l'excédent structurel de la FFR lui permettrait de faire face à un besoin de trésorerie au cours des 4 prochaines années sans avoir à procéder à la vente de ce contrat de capitalisation.

Le Bureau de la FFR prend la décision de souscrire à un contrat de capitalisation de 5 M€ investis à 100% sur le fonds euro auprès d'Aviva.

d. Séminaire salariés rentrée 2019

- Le Directeur Général présente aux membres du Bureau Fédéral la proposition de Séminaire pour les salariés de la FFR à la rentrée 2019.
- Il est nécessaire, pour organiser ce séminaire, de lancer une dépense non budgétée de 50.000€.
- Sur proposition de la Direction Générale, les membres du Bureau Fédéral valident l'option 2 présentée par en séance et le principe de l'organisation d'un séminaire de salariés en septembre 2019.
- Il est à noter que l'enveloppe financière sera limitée à 50.000€ non budgétée initialement sur la saison 2019 – 2020.

Le Bureau Fédéral approuve à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 13h45.